

B. Les commissions

Accès aux soins :



Périnatalité Enfance Adolescence :



Perte d'autonomie :



Santé mentale :



Communication :



Prévention :



Lien Ville – Hôpital :

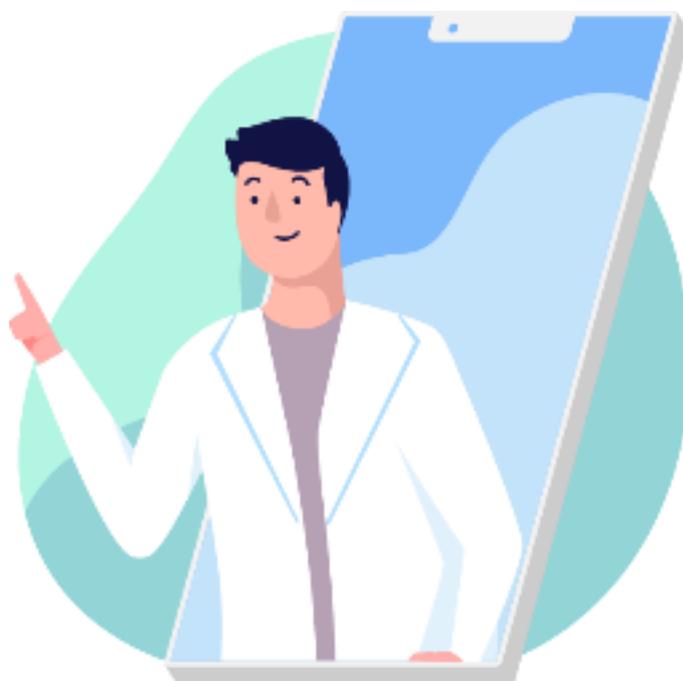


Outils numériques :



VII. Commission « Ville Hôpital »

CVH : VILLE HÔPITAL



1. Responsables de la commission

Dr JACAMON Xavier, médecin généraliste libéral et Mr DEBAT Pascal, directeur adjoint et coordonnateur du pôle stratégie du GHRMSA.

2. Référence aux missions des CPTS et référence au Projet de santé de la CPTS

Action 1 : communication auprès des médecins généralistes sur les procédures d'accès direct aux services hospitaliers en vue d'éviter le passage aux urgences.

Action 2 : description d'une procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente en psychiatrie en lien avec GHRMSA / Centre Hospitalier de Rouffach.

Action 3 : description d'une procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente pour les personnes âgées en lien avec le pôle gériatrique du GHRMSA.

3. Objectifs de la commission

- o Une action de communication auprès des médecins généralistes,
- o procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente en psychiatrie,
- o procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente pour les personnes âgées,
- o augmentation du nombre de PS libéraux adhérent à la CPTS qui alimentent le dossier médical de Mon Espace Santé.

4. Composition du groupe de travail

- 2 responsables du groupe de la commission, 1 médecin généraliste libéral et 1 directeur adjoint du GHRMSA,
- 1 médecin généraliste libéral, président de SOS médecin et de la CPTS Mulhouse Agglomération,
- 1 président du CA de la Mutualité Française Alsace et de l'EHPAD Le Village de Richwiller,
- 1 médecin généraliste, coordinatrice de la CPTS Mulhouse Agglomération,
- 1 psychiatre libéral, trésorier de la CPTS Mulhouse Agglomération,
- 1 étudiant Infirmier en Pratique Avancée à l'EHPAD Le Beau Regard,
- 1 médecin rhumatologue du GHRMSA,
- 2 masseurs-kinésithérapeutes libéraux,
- 2 médecins généralistes libéraux,
- 1 responsable des CSI et SSIAD,
- 1 préparatrice en pharmacie,
- 1 médecin gériatre du GHRMSA,
- 1 cadre supérieur des urgences,
- 1 cadre en médecine interne,
- 1 psychologue du CESAME,
- 2 diététiciennes libérales,
- 1 chirurgien retraité,
- 1 podologue libérale,
- 4 infirmiers libéraux,
- 1 médecin HAD.

5. Dates des réunions du groupe

- Le 19/05 de 19h00 à 20h30,
- le 15/09 de 19h00 à 20h30.

6. Rapport d'activité

COMMUNICATION AUPRÈS DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES SUR LES PROCÉDURES D'ACCÈS DIRECT AUX SERVICES HOSPITALIERS EN VUE D'ÉVITER LE PASSAGE AUX URGENCES

En 2022, le programme de travail de la commission porte notamment sur les procédures d'accès aux services hospitaliers par les médecins généralistes pour des demandes de bilans ou hospitalisations semi-urgentes et en vue d'éviter le passage aux urgences.

Les membres de la Commission Ville Hôpital font le constat que la diffusion des numéros des services hospitaliers est large (diffusion par l'ordre des médecins notamment) et que le dispositif fonctionne.

À l'occasion de la refonte de son site internet à l'été 2022, la CPTS a publié la liste des numéros de téléphone direct aux services hospitaliers dans un espace sécurisé réservé aux adhérents et assuré la promotion de cet outil dans la lettre d'information de juillet/août.

The screenshot shows the website interface with a dark blue header and a white navigation bar. The main content area is divided into three columns: 'MES INFOS', 'LA CPTS EN CHIFFRES', and 'INFORMATIONS MEMBRES'. In the 'INFORMATIONS MEMBRES' section, there is a sub-section titled 'NUMÉROS UTILES DU GHRMSA' with a description and a button labeled 'LISTE DES NUMÉROS'. A red arrow points to this button. The 'LA CPTS EN CHIFFRES' section displays '418 MEMBRES' and a button 'Voir la liste des membres'.

Par ailleurs, trois exemples de modes opératoires de sollicitation des services hospitaliers pour demandes d'hospitalisation semi-urgente ont été colligés par la commission Ville Hôpital :

- neurologie,
- médecine interne,
- et rhumatologie.

Il est proposé de poursuivre le recensement et d'envisager les possibilités de communiquer ces modes opératoires aux médecins libéraux.

DESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE D'ADRESSAGE SIMPLIFIÉE POUR HOSPITALISATION SEMI URGENTE EN PSYCHIATRIE EN LIEN AVEC GHRMSA/ CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH

Le Dr RESSEL est co-pilote depuis 2019, au sein du PTSM du Haut-Rhin, du groupe de travail « relations entre les médecins libéraux et les médecins hospitaliers ».

Les travaux de ce groupe avaient été interrompus en 2020 en raison de la situation sanitaire et n'avaient pas pu reprendre immédiatement en 2022 en raison du départ à la retraite du deuxième co-pilote du groupe, le Dr DUVAL.

Les travaux de ce groupe ont été relancés à la fin de l'année 2022.

En concertation avec la Commission Ville-Hôpital de la CPTS Mulhouse Agglomération, il a été décidé de privilégier les travaux au sein de ce groupe PTSM, à portée départementale, avant de décliner les éventuelles solutions proposées au sein de la CPTS.

La réunion de remise en fonction du groupe, le 28 novembre, a proposé de travailler sur trois axes :

- développer la lettre de sortie et la transmission d'information à la sortie d'hospitalisation,
- améliorer la connaissance des ressources en psychiatrie et notamment des différents traitements/méthodes de soin proposés dans le département,
- **réfléchir à des procédures d'adressage simplifiées.**

Concernant ce dernier axe, il a été acté que, dans l'idéal, il s'agirait de disposer d'un outil de transmission d'une demande d'hospitalisation aux secteurs de psychiatrie, par voie numérique, sur une plateforme commune. Le secteur de référence du patient instruirait la demande et ferait une proposition au médecin adresseur.

Lors de sa prochaine séance, le groupe de travail s'attachera à :

- répertorier les différentes pratiques relatives aux admissions et programmation d'hospitalisation, selon les secteurs,
- rassembler l'ensemble des chef.fe.s de pôle pour identifier si une procédure commune de facilitation pouvait être engagée.

Dès que ces travaux auront abouti à des solutions départementales, ces dernières seront déclinées au sein de la CPTS.

DESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE D'ADRESSAGE SIMPLIFIÉE POUR HOSPITALISATION SEMI URGENTE POUR LES PERSONNES ÂGÉES EN LIEN AVEC LE PÔLE GÉRIATRIQUE DU GHRMSA

Depuis le 1^{er} décembre 2022, le service de gériatrie de Mulhouse propose aux médecins de l'agglomération mulhousienne d'organiser une prise en charge programmée de leurs patients en gériatrie à Mulhouse en complétant un formulaire de demande de prise en charge programmée.

Ce formulaire, présent sur le site web de la CPTS est à destination de tout médecin et ne concerne - dans un premier temps - que les sites de gériatrie de Mulhouse. Il est court et permet de formuler une demande de prise en charge/d'hospitalisation en Hôpital de Jour, de semaine, en unité de Médecine Aiguë Gériatrique ou en Unité Cognitivo-Comportementale.

Le formulaire contenant des données nominative, il est à adresser par messagerie sécurisée à secr-geronto@ch-mulhouse.mssante.fr.

Un accusé de réception est adressé dans un délai d'un jour ouvré à l'arrivée de la demande. Cet accusé de réception n'équivaut pas à une acceptation de prise en charge car malheureusement le service de gériatrie ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes. Par contre, cet accusé de réception n'est pas celui de la secrétaire, mais bien celui du médecin qui confirme avoir pris connaissance de la demande et la traiter. L'acceptation de la prise en charge dépend des places disponibles et du degré d'urgence.

Ce formulaire est présent en annexe.

7. *Éléments contractuels et indicateurs*

Missions	Intitulé de l'action	Montant annuel alloué	Indicateur proposé
Accès aux soins	Communication auprès des médecins généralistes sur les procédures d'accès direct aux services hospitaliers en vue d'éviter le passage aux urgences	Volet fixe	Une action de communication auprès des médecins généralistes
Parcours pluriprofessionnels	Description d'une procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente en psychiatrie en lien avec GHRMSA/ CHS Rouffach	Volet fixe	Rapport d'activité circonstancié
Parcours pluriprofessionnels	Description d'une procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente pour les personnes âgées en lien avec le pôle gériatrique du GHRMSA	Volet fixe	Rapport d'activité circonstancié

8. *Éléments permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs*

Intitulé de l'action	Degré d'atteinte
Communication auprès des médecins généralistes sur les procédures d'accès direct aux services hospitaliers en vue d'éviter le passage aux urgences	Atteint
Description d'une procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente en psychiatrie en lien avec GHRMSA/ CHS Rouffach	Partiellement atteint
Description d'une procédure d'adressage simplifiée pour hospitalisation semi urgente pour les personnes âgées en lien avec le pôle gériatrique du GHRMSA	Atteint